

La Société fribourgeoise d'éducation à Romont

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **16 (1887)**

Heft 8

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les établissements scolaires, fréquentés par les recrues, seront mentionnés avec soin et d'une manière plus particulière le dernier de ceux-ci.

Dans les cantons où les certificats de sortie d'école sont en vigueur, ils doivent être réclamés. Ce n'est que sur la présentation d'un certificat reconnu *formellement exact* qu'une dispense de subir l'examen sera accordée.

(D'après le *Fribourgeois* et la *Liberté*.)

LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

A ROMONT

La réunion tenue jeudi à Romont par le corps enseignant et les amis de l'éducation populaire a été une des fêtes pédagogiques les mieux réussies de ces dernières années. Nombreux concours du clergé, des autorités cantonales et locales, des instituteurs et institutrices, et vive sympathie de la population : rien n'a manqué au succès. Le conseil d'Etat était représenté par trois de ses membres, MM. Schaller, Bossy et Python. Le Valais avait délégué MM. Pignat, secrétaire de l'Instruction publique, Blanc, curé-doyen d'Ardon, Bagnoud, chanoine-inspecteur, et Gaillard, secrétaire de la Société Valaisane d'éducation. La Suisse allemande était représentée par M. Zuber, curé de Bischofszell, et Boesch, professeur.

La musique de Romont est venue recevoir à la gare les membres de la Société d'éducation, et a conduit le cortège jusqu'à l'église paroissiale, où l'office de *Requiem* a été célébré pour le repos des membres de l'Association. Un chœur mixte romontois a exécuté avec goût les chants liturgiques.

L'on s'est ensuite rendu dans la salle des assises du Château, bien ornée pour la circonstance. Malheureusement, la salle était insuffisante pour l'affluence des personnes désireuses de suivre les importantes discussions qui allaient s'engager.

La séance a été ouverte par un fort beau chant exécuté par les instituteurs du Cercle de la Glâne. Ensuite M. le conseiller national Grand, président honoraire de la fête, a prononcé une remarquable allocution.

Il rappelle que la Société d'éducation tint sa première réunion dans le chef-lieu de la Glâne, en 1872. Elle y est revenue en 1880. Elle y tient aujourd'hui pour la troisième fois ses assises. Elle y a rencontré toujours plus de sympathies auprès des autorités et de la population en raison des services qu'elle rend au pays.

M. Grand salue avec joie la présence des représentants du gouvernement, MM. Schaller, Bossy et Python; il ne rappellera pas leurs titres à la reconnaissance du canton. Le conseil d'Etat a toujours prêté son appui à l'instruction; il n'a renoncé à aucun sacrifice pour améliorer la position du corps enseignant et lui donner une situation indépendante.

M. Grand salue aussi la présence d'un grand nombre de membres du clergé fribourgeois et de représentants du clergé valaisan. Le clergé peut être considéré, dans notre canton, comme le fondateur des écoles, il en a doté le plus grand nombre, et sa sollicitude s'étend toujours vers

l'instruction populaire. Le prêtre est l'ami de l'enfance; il est l'ami de l'instituteur, c'est dans les localités où l'entente règne entre le curé et l'instituteur que l'on trouve les meilleures écoles. L'instituteur qui prend conseil du curé, est mieux écouté des parents, mieux obéi des enfants.

L'orateur salue ensuite les préfets des districts; ils ont une tâche bien importante et bien délicate à remplir dans l'exécution de nos lois scolaires. Il salue avec joie la présence dans cette assemblée, d'un grand nombre d'autorités de tous les degrés; il salue surtout le nombreux concours des amis de l'instruction, qui la veulent solide et religieuse.

M. Grand adresse un salut spécial à MM. les instituteurs et à M^{mes} les institutrices. Vous vous réunissez chaque année, leur dit-il, pour vous encourager dans la lutte contre l'ignorance. Votre mission est bien délicate, mais elle est aussi bien utile et bien noble. Vous êtes les utiles auxiliaires du curé de la paroisse; c'est vous qui apprenez aux enfants la lettre du catéchisme, qui est le premier de tous les livres (Applaudissements.) Vous exercez la discipline sur les enfants à l'école et à l'église. Vous mettez la jeunesse en mesure de rendre plus tard des services à la famille et à la commune.

Ici, l'orateur entre dans des considérations très opportunes sur l'utilité pratique des différentes branches de l'enseignement primaire; il fait ressortir entre autres les précieux avantages que les familles retirent d'un bon enseignement des travaux manuels donné aux jeunes filles. Puis, s'adressant de nouveau aux membres du corps enseignant :

Pour que votre activité à l'école produise de bons fruits, leur dit-il, il faut que votre esprit s'orne de nouvelles connaissances. L'un des moyens pour réaliser ce résultat, vous le trouvez dans vos réunions annuelles, où vous discutez ensemble des questions se rapportant aux progrès à réaliser dans l'enseignement. Pour que ces réunions soient vraiment fécondes, il faut qu'au-dessus de l'ardeur des débats, règne l'harmonie des cœurs et des sentiments. Il en sera ainsi, et cette journée ne laissera à chacun de nous que d'utiles enseignements et de bons souvenirs. (Longs applaudissements.)

M. *Michaud*, directeur de l'Ecole normale et président de la Société fribourgeoise d'éducation, monte au fauteuil de la présidence pour prendre la direction des délibérations. En quelques paroles bien senties il remercie M. le conseiller national Grand des excellents conseils qu'il vient d'adresser à la Société. Nous connaissons, lui dit-il, votre dévouement pour le corps enseignant, nous savons tout ce que vous faites dans cette ville pour la bonne marche et la prospérité des écoles. Ensuite, M. Michaud remercie les autorités communales de Romont, qui encouragent la fête de leur concours sympathique; il remercie M. le préfet, qui n'a rien négligé pour le succès de cette réunion; il remercie les membres du corps enseignant romontois, qui ont si bien orné la salle où nous sommes réunis, et tout préparé avec tant de sollicitude; il remercie M. le curé, qui a bien voulu célébrer tout à l'heure le saint sacrifice pour les membres défunts de notre Association; il remercie enfin MM. les ecclésiastiques venus en si grand nombre à cette fête pour donner à notre Société une preuve d'intérêt sympathique.

La Société fribourgeoise d'éducation est en quelque sorte la fille de Romont, car c'est là qu'elle se réunit pour la première fois en 1872. Après quinze ans de vie, elle revient pour la troisième fois à son point de départ, espérant avoir réalisé les espérances que le pays avait fondées sur sa création. Le clergé, le corps enseignant, les autorités lui

ont, durant ces quinze années, prodigué leur concours. Grâce à ces sympathies, elle est aujourd'hui un arbre vigoureux et qui porte de bons fruits.

La bonne entente entre tous ceux qui s'intéressent à l'éducation chrétienne et solide du peuple est plus que jamais une condition de prospérité, une garantie d'avenir. Quelles que soient nos divergences, n'oublions pas que nous avons des intérêts communs et que nous nous devons des égards réciproques. (Applaudissements.)

M. le président a ensuite donné lecture de la lettre suivante de Mgr l'évêque du diocèse :

ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE
ET DE GENÈVE

Plombières, le 11 juillet 1887.

Monsieur le Président,

Vous savez avec quel empressement le cœur de votre Evêque encourage les instituteurs dans leur importante et délicate mission. Je regrette de ne pouvoir répondre à votre gracieuse invitation : je veux au moins donner à votre association religieuse un témoignage de mon dévouement. Il faut que cette union de vos forces dans de fraternelles assemblées vous aide à toujours mieux comprendre et à mieux accomplir cette vocation grande devant Dieu, devant l'Eglise et devant votre conscience.

Vous connaissez tout ce que les sciences et l'instruction du peuple doivent à la Papauté et à l'épiscopat ; vous savez que l'Eglise a été la gardienne, la propagatrice des connaissances humaines ; de nos jours encore, elle apparaît comme la protectrice la plus sûre, et seul, l'arôme de la religion, empêche la science de se corrompre.

C'est pourquoi nous espérons que tous vos chers collègues, évitant avec soin le péril des lectures malsaines, ainsi que les utopies dangereuses, vous saurez tous, dans votre infatigable et obscur dévouement, être les auxiliaires de la vie modeste de nos familles, attacher notre robuste jeunesse à la culture des champs, former des générations saines d'âme, de cœur et de corps, donner votre concours docile et filial à notre excellent clergé, et ainsi conserver à notre chère patrie sa noblesse chrétienne, sa fidélité à la religion, son inviolable et docile attachement à la sainte Eglise et à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Soyez bénis et remerciés du bien que vous faites ; et comptez sur les prières, les conseils, l'affection et les bénédictions de l'évêque qui, à son tour, compte sur votre esprit de foi, de piété et de sacrifice.

† GASPARD,
Evêque de Lausanne et Genève.

Toute l'assemblée a applaudi aux conseils de notre éminent évêque, et s'est levée en signe de vénération et d'assentiment. Sur la proposition de M. Michaud, une dépêche de remerciements a été immédiatement adressée à Sa Grandeur.

La première question soumise aux délibérations de l'assemblée, était la suivante : en quoi l'éducation des filles-doit-elle différer de celle des

garçons ? Elle figurait, l'année dernière, aux tractanda de la réunion pédagogique de Morat, mais le temps avait manqué pour la traiter. Sur ce sujet intéressant, M^{lle} Plancherel, institutrice à Zénauvaz, a fait un rapport des plus intéressants, qui est divisé en six chapitres : 1^o importance de l'éducation ; 2^o but de l'éducation ; 3^o différence des caractères, d'où ressort la différence de l'éducation à donner aux filles et aux garçons ; 4^o éducation physique ; 5^o éducation intellectuelle ; 6^o éducation morale et religieuse. Une assez longue série de conclusions résume les considérations développées dans le rapport.

M. *Gapany*, inspecteur scolaire, loue le rapport, mais le trouve trop long. On aurait pu faire abstraction des trois premiers chapitres. Pour combattre le penchant de la jeune fille au luxe, les institutrices doivent prêcher d'exemple. Ne pourraient-elles pas se concerter pour adopter un costume uniforme ? Le rapporteur a bien fait d'interdire le tabac aux jeunes garçons ; il faudrait leur interdire aussi les boissons alcooliques.

M. *Python*, directeur de l'Instruction publique, ne trouve pas inutiles les trois premiers chapitres du rapport. On y pose les principes qui sont appliqués dans les chapitres suivants. Quant au luxe, c'est un fléau contre lequel on ne saurait trop énergiquement réagir. Mais pour cela, il ne suffit pas seulement de l'exemple de l'institutrice. Quand les classes fortunées reprendront les costumes simples d'autrefois et les draps du pays, tout le monde fera de même.

L'honorable conseiller d'Etat voudrait voir traiter cette question : l'éducation et l'instruction données aux femmes dans les écoles supérieures du canton correspond-elle véritablement aux besoins de notre époque ? N'y a-t-il pas une tendance exagérée vers le brevet, d'où résulte l'encombrement, et la plupart des jeunes filles sont obligées de s'expatrier. Ne pourrait-on pas donner à l'instruction supérieure une tendance plus professionnelle, selon l'idée émise au Conseil national par un député de Zurich ? On n'a pas voulu en charger la Confédération, parce qu'on a estimé que c'était la tâche des cantons. Ceux-ci doivent s'en préoccuper. (Applaudissements.)

M. *Tschopp*, inspecteur scolaire, trouve, lui aussi, que les trois premiers chapitres du rapport sont utiles et servent d'entrée en matière. Le rapporteur a négligé certaines différences très importantes entre les deux sexes. Ainsi, on ne doit jamais infliger de punitions corporelles aux jeunes filles. Les prescriptions hygiéniques ont pour elles beaucoup plus d'importance. Il faut leur donner des bancs qui ne fassent pas dévier leur taille ; il faut leur donner moins de travail à faire à la maison, où elles aident d'ailleurs presque toujours la mère de famille. Les longs travaux les fatiguent beaucoup plus que les garçons. M. *Tschopp* veut, comme M. *Python*, diriger vers des buts plus utiles non seulement l'instruction des filles, mais aussi celle des garçons. Le déclassement est un fléau social qui se répand partout.

M. *Progin*, inspecteur scolaire, voudrait voir mettre à l'étude, pour l'année prochaine, la question proposée par M. *Python*. Alors, on pourra rechercher si on ne favorise pas trop la tendance à rechercher le brevet en accordant celui-ci avec trop de facilité. M. *Progin* proposera une autre question : vaut-il mieux confier les écoles mixtes à des instituteurs ou à des institutrices ? Pour lui, il préférerait les instituteurs, qui savent mieux se faire obéir et respecter.

M. *Soussens*, membre de la Commission des études, n'est pas du tout de l'avis du préopinant. L'examen du brevet est tout aussi sérieux pour les aspirantes que pour les aspirants, et les premières réussissent souvent mieux que les jeunes gens pour certaines branches. En

augmentant, depuis quelques années, les difficultés du brevet, on n'a pas diminué le nombre des aspirantes, bien au contraire. L'examen étant plus sérieux, le brevet a acquis plus de valeur au dehors.

En ce qui concerne les écoles mixtes, la règle posée par M. Progin est beaucoup trop absolue. Des institutrices les dirigent quelquefois mieux que n'avaient fait les instituteurs, par exemple, à Zénauvaz. Il y a des institutrices qui savent très bien obtenir le respect et l'obéissance des garçons. Dans certains pays, très avancés au point de vue pédagogique, l'école mixte est toujours confiée à une régente. Sans aller aussi loin, on doit tenir compte du fait qu'il y a chez nous beaucoup de petites communes, avec des écoles de 20 à 30 élèves, même moins, et que ce serait trop charger les communes que de leur faire payer le traitement d'un instituteur.

M. *Horner*, recteur du Collège, appuie ces observations. En Angleterre et surtout en Amérique, les institutrices dirigent même les écoles de garçons, à plus forte raison les écoles mixtes.

M. *Progin* répond que dans ces pays, les enfants quittent l'école à 13 ans au plus tard, pour entrer en apprentissage.

M. l'abbé de *Weck* a vu en Prusse, en grand nombre, des écoles mixtes dirigées par des régentes.

M. *Progin* n'admet pas que l'exemple des autres pays soit concluant. Chez nous il est d'expérience que les instituteurs valent mieux, dès qu'il y a à l'école mixte des garçons ayant dépassé la douzième année.

M. *Grangier*, préfet de la Broye, ne connaît pas d'école mixte nombreuse qui ait réussi aux mains d'institutrices. Celles-ci, par contre, dirigent fort bien les écoles où le nombre des enfants est peu considérable. Dans la question qui nous occupe, il faut tenir compte du fait que les institutrices ne peuvent donner aux garçons ni les leçons de gymnastique, ni les classes de veillées. Il ne faudrait pas poser une règle uniforme pour la tenue des écoles mixtes.

M. *Vonlanthen*, secrétaire de l'Instruction publique, ne veut pas non plus qu'on se dirige en cette matière d'après des idées absolues. Il a vu des institutrices faire merveille à Fribourg dans les classes inférieures de garçons; mais il y aura des inconvénients évidents à leur confier des enfants d'un âge plus élevé. On peut dire que le cœur sera en général mieux formé par la femme.

Beaucoup d'enfants arrivent à l'école primaire avec des défauts et des vices contractés à la maison paternelle. C'est une rude tâche pour l'instituteur de réagir contre les lacunes et les déficiences de l'éducation première.

En ce qui concerne les filles, M. *Vonlanthen* estime qu'on ne leur enseigne pas suffisamment les ouvrages manuels et l'économie domestique. Le programme des écoles rurales, comme celui des écoles des villes, devrait affecter deux demi journées à cet enseignement.

M. *Comte*, Rd curé de Châtel-Saint-Denis, a constaté qu'en France les femmes donnent l'Instruction aux jeunes garçons, dans les orphelinats, jusqu'à l'âge de la première communion. Si on ne peut séparer les sexes à un âge plus avancé, il faut chercher des femmes qui soient des hommes. A propos de la toilette, M. *Comte* se plaint de la tendance qui se propage partout vers la recherche de l'extraordinaire. Il ne faudrait pas jeter la pierre aux femmes seules. Un observateur, dans une ville, a surveillé les passants qui se miraient à une glace d'un magasin, et il a constaté que les hommes étaient en majorité. (On rit.)

M. *Wittmann* est ordinairement d'accord avec M. *Python*. Mais cette fois il fera des réserves sur un point. Il n'admet pas qu'on reproche le

luxé spécialement aux classes riches. Elles sont excusables parce qu'elles peuvent au moins le payer. Le luxe est un défaut commun à toutes les classes, et les institutrices doivent réagir par leurs leçons et par leurs exemples contre cette tendance. L'institutrice modeste dans sa mise, sera beaucoup plus chrétienne; elle deviendra l'ange de la paroisse, souvent la garde-malade du pauvre. Dans les travaux manuels, il faut donner plus d'importance au nécessaire qu'à l'accessoire. Des écolières savent broder qui sont incapables de reprendre des bas à la maison ou de faire une couture.

M. *Python*, conseiller d'Etat, n'a jamais eu l'intention d'excuser le luxe. Il a voulu dire que nous ferions bien de revenir aux anciennes mœurs. Il faut que tout le monde le fasse ou personne ne le fera. Notre époque a soif d'égalité. Si les classes aisées donnent l'exemple, il sera suivi. *Regis ad exemplar totus componitur orbis*. C'est par en haut qu'une Société se réforme.

Nous avons le tort, dans cette discussion, de trop rester dans les généralités. Ainsi, l'on est aisément d'accord. Mais abordons les détails, les questions concrètes. On ne peut pas exiger du corps enseignant ce qu'on ne lui a pas appris. Il me semble qu'il y a une lacune dans l'éducation donnée par les établissements d'instruction supérieure. On ne prépare pas la femme aux choses du foyer; on ne la dispose pas à retenir le mari et l'enfant à la maison. Les occasions sont là, elles attirent l'homme au dehors; il faut qu'il y ait au foyer une attraction qui fasse contre-poids. Que la jeune fille apprenne de sa maîtresse à rendre le foyer gai, hygiénique, à bien tenir sa maison suivant sa condition. Commencez par inculquer à l'institutrice tout ce que vous voulez voir pénétrer dans la population.

Où en est l'organisation des ouvrages manuels là où il y a des maîtresses spéciales? Je crains que là tout n'aille pas pour le mieux.

Il faudrait aussi que la cuisine fût réformée dans notre canton. Avec les ressources dont on dispose, on pourrait mieux se nourrir sans augmentation de dépense. Ne pourrait-on organiser des cours de cuisine? M. *Python* voudrait aussi que les leçons d'ouvrages fussent mises sur le même pied que les leçons de langue maternelle.

M. le chanoine *Morel* signale une faute grave et très commune de la première éducation. On flatte la gourmandise des enfants en leur promettant des friandises à titre de récompense. Mieux vaudrait inspirer des idées plus hautes, comme de faire plaisir à Dieu.

Il faudrait aussi inculquer davantage l'esprit de travail. Dès qu'on donne une tâche un peu plus longue à faire à la maison, les parents sont les premiers à encourager les répugnances des enfants pour un travail sérieux.

Ils contribuent aussi à affaiblir chez l'enfant le respect de l'autorité en se permettant devant lui des critiques contre le curé, contre l'instituteur, contre le syndic.

Enfin, les parents mentent souvent à l'enfant pour se débarrasser de ses questions et de ses importunités. C'est un fort mauvais exemple qu'ils lui donnent, et les conséquences de cette première éducation ainsi viciée se font souvent sentir toute la vie.

M. l'abbé *Gauthier* trouve qu'on n'a pas traité, dans cette discussion, la question de savoir s'il y a une différence essentielle entre l'éducation des garçons et celle des filles. De là dépend pourtant la solution à la question s'il vaut mieux confier les écoles mixtes à un instituteur ou à une institutrice. Celle-ci ne peut pas remplacer entièrement la mère.

Quant à la question de la toilette, elle a une importance réelle, mais il ne faudrait pas l'exagérer.

M. Schaller, conseiller d'Etat. C'est la première fois que nous traitons à fond une question se rapportant aux écoles de filles. Aussi est-il satisfait que le débat se soit prolongé. M. Schaller répondra à M. le chapelain Gauthier que jusqu'à l'âge de 10 ans, il n'y a pas de différence à faire entre garçons et filles pour l'éducation. Après, les vocations se dessinent : la jeune fille se dirige d'instinct vers les affaires de l'intérieur ; les garçons, plus turbulents, vivent plus au dehors et commencent même à s'intéresser aux affaires publiques.

Il est vrai que nos écoles d'instruction supérieure poussent trop à l'instruction, et pas assez vers le but économique et utilitaire. A Menzingen, on a comblé cette lacune, par la création d'une section vouée à l'économie domestique. Sur 400 élèves, 120 appartiennent à cette section, et on leur fait exécuter, en combinant la théorie et la pratique, tous les travaux d'une maison bien tenue. On voit que l'école demandée par un député de Zurich existe déjà. Il y a trois ou quatre ans, la Commission des études s'est déjà préoccupée de la question que nous traitons maintenant. On pourra faire davantage qu'on n'a fait jusqu'ici en donnant des directions aux établissements d'instruction et en modifiant les programmes.

M. Blanc, Rd curé-doyen d'Ardon, est heureux d'avoir entendu une discussion si intéressante ; il désirerait la voir reproduite en entier dans les journaux du Valais. Une conférence de district s'est déjà occupée d'une question analogue.

M. Blanc se demande comment feront les institutrices pour inculquer les enseignements qu'elles ont reçus à l'école normale. Suffira-t-il qu'elles enseignent la théorie, ou devront-elles faire des cours pratiques ? On pourrait peut-être donner aux filles après l'émancipation de l'école, comme on le fait aux garçons, des cours de perfectionnement, en les faisant porter sur la couture, le jardinage, la cuisine, la propreté et la bonne tenue de la maison, etc.

M. Michaud, directeur de l'Ecole normale, clôt la discussion. Il annonce que la question de l'éducation professionnelle des filles sera reprise ; elle formera le sujet d'études soumis à la Société pédagogique pour une de ses prochaines réunions.

M. le Président annonce la discussion de la seconde question qui a pour objet les bibliothèques scolaires. M. le Directeur de l'Instruction publique demande la parole et déclare qu'au point de vue pédagogique on ne saurait contester l'utilité des bibliothèques populaires, mais comme cette question est complexe et qu'elle concerne aussi le domaine moral et religieux, elle relève, sous ce rapport, de l'autorité ecclésiastique. Or, cette autorité y a pourvu, car les Constitutions synodales, qui sont l'expression réfléchie et officielle du clergé diocésain et de l'évêque, déclarent que les bibliothèques paroissiales peuvent être de la plus haute utilité. Il ne reste donc, à la Société fribourgeoise, qu'à favoriser, par tous les moyens possibles, la réalisation de ces institutions éminemment utiles que prévoient les statuts synodaux.

Cette proposition est votée à l'unanimité moins trois voix.

L'assemblée a procédé ensuite à la vérification des comptes de la Société, etc., à la réélection du Comité dont tous les membres ont été confirmés, à l'exception de M. Bourqui, ancien préfet, qui n'habitait plus le Lac a été remplacé, pour ce district, par M. l'instituteur Bochud, et de M. le professeur Robadey qui, ayant quitté l'enseignement, a été remplacé par M. l'inspecteur Progin.

La réunion de l'année prochaine aura lieu à Bulle.

Le banquet a eu lieu à l'hôtel de la Croix-Blanche, et a été fort bien servi par M. Raboud. Malheureusement la disposition des locaux, n'a pas permis de réunir dans une seule salle les 350 convives, et une bonne partie de ces derniers n'ont pu jouir des beaux toasts prononcés par : M. le député *Robadey*, major de table, qui a bu à la pleine réussite du banquet ; M. *Michaud*, président de la Société, qui a porté le toast à la patrie.

M. *Oberson*, préfet de la Glâne, qui a donné en termes éloquentes un toast remarquable au clergé du canton. M. *Bise*, curé de Vuisternens-en-Ogoz, a répondu en buvant à l'union des laïques et du clergé. M. *Zuber*, curé de Bischofszell (Thurgovie), a bu à l'union de tous les catholiques suisses, à la solidarité entre la Suisse allemande et la Suisse française.

M. le chanoine *Morel* a porté son toast au gouvernement de Fribourg et aux membres du conseil d'Etat. Dans sa réponse, M. *Schaller*, conseiller d'Etat, a bu à la prospérité de la Société d'éducation. M. *Fontaine*, instituteur, a porté la santé de M. Python, conseiller d'Etat. M. le Directeur de l'Instruction publique a répondu dans un discours magistral, qui a provoqué d'unanimes applaudissements.

M. le chanoine *Schorderet* a porté le toast au canton du Valais. M. *Blanc*, curé-doyen d'Ardon, a bu à l'union toujours plus intime du Valais et de Fribourg.

M. *Gapany*, inspecteur scolaire, a remercié les autorités et la population de la Glâne et leur a porté un fort beau toast, auquel M. l'avocat *Wuilleret* a éloquemment répondu par un toast à la Broye, définitivement gagnée à la cause conservatrice, et au district du Lac, où les idées conservatrices sont en grand progrès.

Les toasts ont été entrecoupés d'excellentes productions, exécutées avec beaucoup de goût et d'entrain par la musique de Romont, qui s'est prodiguée pour faire honneur à ses hôtes.

Les instituteurs de la Glâne, de la Gruyère et de la Broye ont, de leur côté, exécuté divers chants religieux et patriotiques, et ont été chaleureusement applaudis.

La commune de Romont a offert les vins d'honneur, et quels vins ! Ce n'est pas sans raison que naguère un grand historien constatait qu'à Romont on boit sec en ces circonstances. A cet égard le présent répond pleinement au passé.

Terminons ce compte-rendu, emprunté en partie à la *Liberté*, par quelques extraits du toast de M. le directeur Python. Parlant des progrès réalisés dans notre canton, grâce à notre Société, l'orateur dit qu'il n'y a qu'un seul danger qui puisse se produire, c'est que des divergences naissent, qui amèneraient des divisions. Si, à un moment donné, la suspicion s'introduisait parmi nous, qu'arriverait-il ? A la suspicion succéderait la réserve, et de la réserve à la haine, il n'y a qu'un pas. Mais il n'en sera pas ainsi, et la Société fribourgeoise d'éducation continuera sa mission qui est de réunir le corps enseignant avec le clergé, les autorités et les amis de l'instruction chrétienne, et d'en former un faisceau uni et compact.

On nous a parlé de l'esprit révolutionnaire, et il faut le combattre, mais avec intelligence. Il y a ici une distinction à faire. Nous avons la vérité immuable, la vérité qui ne change pas. Il faut la garder dans toute son intégrité.

Mais à côté du dogme, toujours le même, il y a les moyens de le défendre, qui doivent varier suivant les époques, suivant les pays,

suivant les circonstances. Voyons avec quelle habileté travaillent nos adversaires. Comme l'a dit Notre-Seigneur, les fils des ténèbres sont plus habiles que les fils de la lumière. Il ne nous est pas défendu d'étudier les moyens dont ils se servent contre nous et de leur opposer les mêmes moyens.

Soyons de notre temps, non pour propager les doctrines du temps, mais pour défendre les doctrines de l'Eglise. Tel est le point de vue où se placent le parti conservateur et le gouvernement fribourgeois, et si quelques personnes trouvent que nous allons trop vite, n'en concluez pas que nous faisons fausse route. Comme ultramontain, j'ai l'ambition de ne pas me laisser dépasser par l'adversaire de notre foi.

Donc, conservons l'intégrité de nos principes, en évitant vis-à-vis les uns des autres des suspensions sans fondement. Ainsi nous serons forts, et le peuple fribourgeois verra s'ouvrir devant lui une nouvelle série d'années heureuses.

CORRESPONDANCES

I

Conférence du corps enseignant de la Veveyse sous la présidence de M. Villard, inspecteur.

La séance s'ouvre par la prière, suivie de quelques paroles de remerciements de la part de M. l'inspecteur, à l'adresse du corps enseignant, pour son assiduité à assister aux conférences.

L'appel nominal ne constate aucune absence.

Le protocole de la dernière séance est lu et approuvé sans observation.

L'ordre du jour prévoit la lecture ainsi que l'examen critique du rapport de M. Bæriswyl sur la culture de la mémoire à l'école primaire.

M. l'inspecteur ouvre la discussion en remerciant l'auteur pour son travail bien complet. Il regrette cependant que, par des définitions trop nombreuses et surtout trop abstraites, on ait tant insisté sur l'importance de la mémoire, vérité trop évidente pour qu'on s'arrête à la démontrer. Le point sur lequel on peut et l'on doit s'appesantir, c'est moins la nécessité de cultiver cette faculté, que les moyens les plus propres à atteindre ce but.

Votre serviteur présente les observations suivantes :

1° Il est incontestable que la culture de la mémoire doit précéder celle du jugement, car pour juger et comparer deux idées, il faut préalablement les avoir présentes à l'esprit, travail exclusif de la mémoire.

2° Contrairement à ce qu'établit le rapport de M. B., il est démontré par toutes les autorités en pédagogie que la mémoire, loin d'être une faculté morale, est une puissance essentiellement intellectuelle.

3° Même en arithmétique, la mémoire précède le jugement. Ne rencontrons-nous pas une quantité de jeunes élèves qui résolvent les quatre opérations, non par l'effet du jugement, mais par un simple travail de mémoire ?

Tout en évitant de surmener cette faculté de l'enfant, nous devons, ajoute M. l'inspecteur, par des exercices bien choisis et sagement préparés, faire épanouir dans tout son éclat la mémoire, l'aide indispensable de toutes les puissances intellectuelles.

MM. *Cardinaux* et *Cochard* établissent que, à part le catéchisme, les